

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 juillet 2022, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
141, 8e avenue (lot 1 606 547) dossier 2022-00437	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (5 logements) avec une marge latérale gauche de 1,90 mètre au lieu de 2 mètres.
121, rue Saint-Jude (lot 1 606 600) dossier 2022-00447	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial avec : <ul style="list-style-type: none"><li>- une marge avant de 9,3 mètres au lieu de 5,57 mètres égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments adjacents existants ;</li><li>- une marge arrière de 7,3 mètres au lieu de 7,6 mètres.</li></ul>
500, chemin d'Oka (lot 6 442 060) Dossier 2022-00442	D'autoriser l'implantation nouveau bâtiment multifamilial d'envergure avec un stationnement intérieur ayant un dégagement de 1,36 mètre au lieu de 1,50 mètre de la ligne arrière de terrain.

Deux-Montagnes, le 28 juin 2022

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques  
(original signé)